



RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00089

Numéro SIREN : 539 296 137

Nom ou dénomination : 5M MATERIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2016 sous le numéro de dépôt 5366

5M MATERIAUX

Société par actions simplifiée
Au capital de 60 000 euros

DEPOT du - 1 SEP. 2016

N°5366..... Le Greffier,

Siège social : 111, Rue de la Prairie - ZA de la Prairie - 73420 VOGLANS

539 296 137 RCS CHAMBERY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2016**

L'an deux mille seize,
Le 27 août,
A 19 heures,

Les associés de la Société « 5M MATERIAUX » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MICHELLIER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 6000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur la proposition du Président, l'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général pour une durée non limitée, à compter de ce jour :

Madame Christine GRILLET épouse MICHELLIER,
Demeurant 42, Route de la Roche - 73370 LE BOURGET DU LAC,
Née le 4 octobre 1963 à CHAMBERY (Savoie), de nationalité française.

Madame Christine MICHELLIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Elle aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Conformément aux dispositions des statuts, en cas de décès, démission ou révocation du Président, Madame Christine MICHELLIER restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Christine MICHELLIER déclare accepter les fonctions de Directeur Général et déclare qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

de Borel *Michellier* *Michellier* *Michellier* *Michellier*